



CARTOGRAPHIE PROSPECTIVE 2021

des directeurs des risques
de l'assurance et de la réassurance

Synthèse des travaux.....	4
---------------------------	---



LES RISQUES ÉMERGENTS

.....	6
Définition et identification des risques émergents	7
Risques émergents de la cartographie 2021 et leurs conséquences	8



RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE 2021 DE LA PROFESSION

Risques et menaces.....	13
Risques et défis.....	17
Annexe: Méthodologie du baromètre.....	18
Remerciements.....	19

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

La profession de l'assurance et de la réassurance a réalisé sa quatrième cartographie des risques

Ce baromètre a été élaboré par la commission Analyse des Risques en interrogeant, fin 2020, les directeurs des risques de la profession. Pour chaque risque identifié, ils ont donné leur appréciation sur la probabilité d'occurrence et sur l'impact potentiel¹ à moyen terme ainsi que sur les principaux défis de la profession. Les groupes et sociétés répondantes à l'édition 2021 de la cartographie des risques représentent 92 % des placements du secteur en France.

Les risques retenus sont répartis en six catégories : économiques, environnementaux, sociétaux, technologiques, politiques et réglementaires.

À horizon 5 ans, le principal risque demeure les cyberattaques létales, suivi par l'environnement économique dégradé.

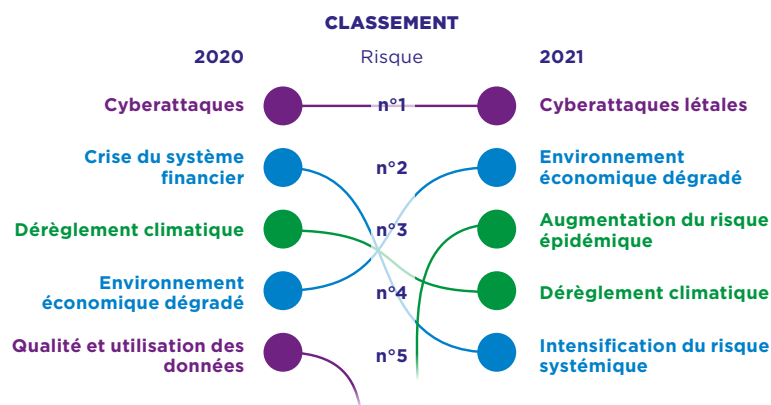
Trois thématiques centralisent particulièrement les inquiétudes de la profession : les **risques technologiques, environnementaux** et **réglementaires**.

En particulier, le **risque de cyberattaques létales** (4,0 ; 4,3)² demeure le risque principal pour les sociétés d'assurance et de réassurance, comme lors des trois premières éditions de la cartographie. L'année 2020 a été particulièrement propice aux cyberattaques, notamment du fait de l'accroissement sensible du télétravail comme une conséquence sur le marché du travail de la crise sanitaire.

L'environnement économique dégradé (4,2 ; 3,9) prend la deuxième place du baromètre, nécessairement comme conséquence des effets diffus de la crise à cet horizon. Enfin, **l'augmentation du risque épidémique** (3,4 ; 3,8) réalise la plus forte progression et occupe désormais la 3^e position des principaux risques. La crise actuelle s'est accompagnée d'une meilleure connaissance de ce risque, tant sur sa probabilité d'occurrence que sur son impact, lequel va bien au-delà des seuls effets sur les sociétés d'assurance-vie au travers d'une surmortalité.

¹ L'impact se limite aux conséquences directes sur la société d'assurance ou de réassurance

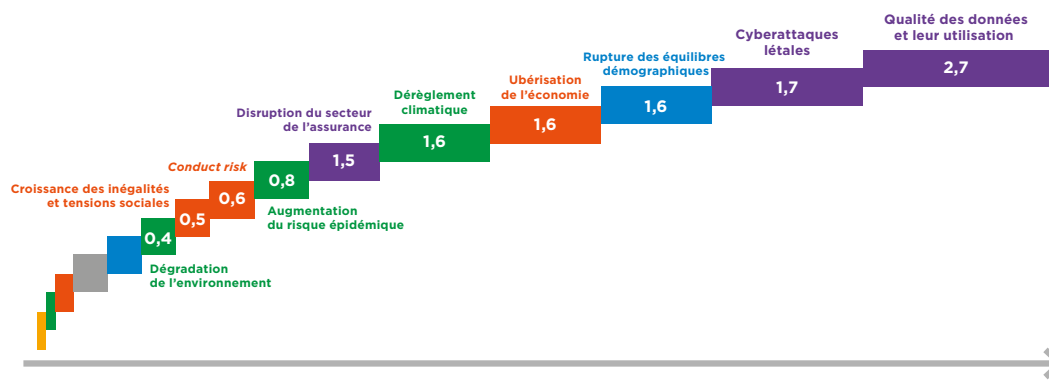
² Le score (probabilité ; impact) a un minimum de (0 ; 0) et un maximum de (5 ; 5)



Par rapport à l'édition précédente, les mouvements les plus notables concernent la deuxième moitié du classement. Ainsi les risques en lien avec la précarisation croissante de certaines populations (**ubérisation de l'économie** et **croissance des inégalités et tensions sociales**) progressent. Le secteur de l'assurance apparaît également affecté avec une hausse du **Conduct risk**³(désormais 16^e, +5 positions).

Des 23 risques, 6 correspondent également à des défis pour la profession

Les risques émergents font apparaître de nouveaux besoins auxquels les assureurs et réassureurs doivent répondre. Pour un très grand nombre d'acteurs, la **qualité des données et leur utilisation** représentent le premier axe de travail pour le secteur. Les 5 enjeux qui suivent affichent des scores très proches. Ils regroupent des thèmes en lien avec les mutations technologiques (**cyberattaques létales, ubérisation de l'économie** et **disruption du secteur de l'assurance**) ainsi que deux mutations bien surveillées par le secteur (**rupture des équilibres démographiques** et **dérèglement climatique**). Ce sont les principaux défis de la profession. Pour les autres risques, la profession les considère davantage comme des menaces principalement.



Le score maximum est de 5, le score moyen est de 0,65 (sur 15 points alloués sur la globalité des 23 risques).

³ Voir définition en page 9.

01

**LES RISQUES
ÉMERGENTS**

L'objectif principal du groupe de travail « Cartographie des risques » de la commission Analyse des Risques de la FFA est l'élaboration d'un baromètre des risques émergents à l'aide d'un sondage mené auprès des directeurs en charge des risques au sein des sociétés d'assurance et de réassurance en France.

DÉFINITION ET IDENTIFICATION DES RISQUES ÉMERGENTS

Dans cette étude, les **risques** sont qualifiés d'émergents, définis comme étant les risques en développement ou en évolution qui se caractérisent généralement par une forte incertitude. Cet aléa provient du manque d'observations historiques qui caractérise par définition les risques nouveaux, mais aussi les mutations scientifiques, technologiques, sociopolitiques ou les régulations susceptibles de créer des discontinuités. En particulier, deux attentions sont particulièrement présentes dans l'exercice de cartographie :

- veiller à se détacher de l'actualité,
- considérer les risques émergents comme des ruptures par rapport aux tendances sous-jacentes.

Par rapport à l'édition 2020, plusieurs modifications ont été apportées à la liste des risques retenus. Quelques définitions ont été revues et précisées (vieillesse, crise financière, judiciarisation et pression sociale, croissance des inégalités et tensions sociales, cyberattaques), un risque a été ajouté (dégradation de la santé mentale) et un risque a été supprimé (inadaptation aux nouvelles technologies).

Ces risques peuvent être rangés en six classes principales : risques économiques, environnementaux, sociétaux, technologiques, politiques et réglementaires. Les auteurs ont conscience de la grande interconnexion entre ces différents risques, de la mobilité de certains dans plusieurs catégories énoncées, ainsi que de la difficulté d'intégrer certains risques non émergents dans la cartographie. Par exemple, le risque de réputation, qui apparaît dans le *Conduct risk*, est une conséquence de nombreux autres risques présents dans cette cartographie, notamment les contraintes liées à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) que l'on peut retrouver dans l'ubérisation ou la dégradation de l'habitat.

Pour chacun de ces risques, une description du périmètre du risque est présentée dans un premier temps puis les conséquences associées à ce risque dans un second temps.

RISQUES ÉMERGENTS DE LA CARTOGRAPHIE 2021 ET LEURS CONSÉQUENCES



RISQUES ÉCONOMIQUES

→ **Rupture des équilibres démographiques** résultant de progrès techniques (par ex. amélioration des techniques de réanimation, nouveau traitement contre le cancer...) avec un impact significatif sur l'évolution tendancielle du taux de mortalité et de l'espérance de vie, notamment en mauvaise santé. **Il a des conséquences sur les équilibres publics-privés dans la prise en charge de risques, sur l'offre de nouveaux services à la personne, mais également sur les comportements de consommation (allocation de richesse, retraite, dépendance) et l'inflation des frais de santé.**

→ **Environnement économique dégradé**: il se caractérise par un risque de déflation, un chômage structurel élevé et un faible potentiel de croissance, avec de moindres pare-feux en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique. **Il aura notamment pour conséquence le prolongement de taux d'intérêt faibles voire négatifs.**

→ **Impérialisme économique**: accroissement des soutiens publics (financiers ou réglementaires) à certaines entreprises nationales ou une réglementation concurrentielle trop limitée. **Les conséquences à l'œuvre ou attendues sont les suivantes: dominance du secteur numérique par les GAFAs, émergence de champions européens, apparition de sociétés *too big to fail*, disparition ou émergence de nouveaux marchés.**

→ **Intensification du risque systémique** résultant d'une plus forte concentration des échanges sur un nombre limité d'intermédiaires (bourses, banques, monnaies...); du développement de l'activité d'acteurs non soumis à la réglementation (*shadow banking*) ou des niveaux particulièrement élevés des dettes souveraines et corporate. **Le risque de rachat est une conséquence de celui-ci.**



RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

→ **Dégradation de l'environnement**: pollution amplifiée par exemple par l'émission de particules fines ou par l'exploitation du gaz de schiste, diminution voire disparition de la biodiversité et de certains écosystèmes, dégradation des sols et des eaux (surutilisation, usage de pesticides, agriculture intensive).

Ces éléments ont un impact sur la santé et sur l'accès à l'alimentation.

→ **Dérèglement climatique**: il se caractérise par l'apparition de catastrophes naturelles plus fréquentes et plus dommageables, l'augmentation de désordres climatiques (événements météorologiques rares, épisodes de sécheresse).

Il a des conséquences globales notamment sur la santé des populations, les infrastructures et l'ensemble du système économique.

→ **Dégradation de l'habitat**: urbanisation défailante (déserts médicaux, banlieues), intensification de la métropolisation, baisse de l'investissement dans la rénovation des infrastructures.

Elle a un impact sur la pollution urbaine (qualité de l'air, de l'eau et des sols, gestion des déchets, îlots de chaleur) et est susceptible d'accroître les inégalités sociales, environnementales et sanitaires.

→ **Augmentation du risque épidémique**: augmentation du nombre de maladies non identifiées, expansion massive et rapide de maladies, notamment infectieuses, en particulier favorisée par le commerce international et le tourisme, résistance accrue aux antibiotiques.

Elle aurait pour conséquences des augmentations du coût des traitements et de leur durée et pourrait causer des crises majeures d'accès à l'eau et à la nourriture.



RISQUES SOCIÉTAUX

→ **Croissance des inégalités et tensions sociales** : augmentation de l'écart de revenus ou de conditions de travail entre les différentes professions et catégories sociales.

Cette évolution aurait un impact sur la qualité du risque, la consommation d'assurance (moindre couverture, hausse de la fraude), ainsi que sur le nombre d'émeutes et de violences urbaines.

→ **Dégradation de la santé mentale** : notamment des capacités cognitives résultant (i) de l'intrusion incessante des outils numériques (risque d'addiction, de surmenage, de stress), (ii) d'une généralisation de la consommation de substances à risques en particulier chez les jeunes (drogues récréatives, traitement contre le trouble de déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH), perturbateur endocrinien, sucre...).

Ce phénomène peut avoir des conséquences économiques pour les victimes (perte de compétences, difficulté de maintien en emploi) et pour la profession de l'assurance (hausse des prestations santé).

→ **Flux migratoires** : augmentation de migrations involontaires de grande ampleur (guerres, conséquences climatiques ou économiques), désertification des espaces ruraux au profit des centres urbains.

Ces flux peuvent avoir des conséquences sanitaires (création de jungles), sociales (difficulté d'intégration, de logement) et économiques (disparition de pôles d'activité, dépendance accrue des ménages ruraux à la voiture).

→ **Ubérisation de l'économie** : mobilité accrue des travailleurs, individualisation des emplois (*free-lance*, *tâcheronnage*, auto-entrepreneuriat), fin du salariat, essor de l'économie de plateforme (Uber, Airbnb, etc.), développement d'une économie d'échange plutôt qu'une économie d'achat, nouvelle organisation du travail (télétravail, nomadisme, précarisation).

Les conséquences peuvent être la hausse de la précarité des travailleurs, la déshumanisation des

relations sociales et professionnelles et la remise en question du modèle capitaliste.

→ **Conduct risk** : risque encouru par les clients (consommateurs, entreprises, autres institutions, etc.), les institutions financières ou, de façon plus globale, par les marchés, du fait des comportements inappropriés d'un ou plusieurs acteurs des secteurs de la banque ou de l'assurance, qu'il s'agisse d'une institution financière ou de son personnel⁴.

Le *conduct risk* peut générer d'importants préjudices pour le consommateur et, par conséquent, détériorer la confiance des consommateurs et la réputation des professionnels.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

→ **Qualité des données et leur utilisation** : mauvais usage ou mauvais contrôle des données, protection des données personnelles, traitement médiatique de l'information, hyper-transparence à l'égard des consommateurs.

Ces risques peuvent avoir un impact réputationnel, opérationnel (erreur de tarification, aggravation de la concurrence), judiciaire et un accroissement de la fraude.

→ **Cyberattaques létales** : augmentation du nombre de cyberattaques de grande ampleur avec mise à l'arrêt du SI de l'entreprise (rançongiciel avec blocage du SI ou, menace de publication de données, attaque par déni de service).

Les conséquences sont d'ordre économique – au niveau de l'individu, de la société comme du pays – et géopolitiques.

→ **Disruption du secteur de l'assurance** apportée par l'arrivée de nouveaux acteurs (insurtechs, etc.) et de nouveaux modes de consommation à la suite de progrès issus de l'intelligence artificielle et de la *blockchain*.

Il s'ensuit des pertes de parts de marché voire des faillites pour les assureurs traditionnels.

⁴ Revue ACPR numéro 26 (janvier-février 2016). L'IAIS fournit la définition suivante : "Conduct of business risk can be described as the risk to customers, insurers, the insurance sector or the insurance market that arises from insurers and/or intermediaries conducting their business in a way that does not ensure fair treatment of customers.", Issues paper on conduct of business risk and its management, November 2015.



RISQUES POLITIQUES

→ **Risque politique français** : résurgence de conflits nationaux, d'indépendantismes, perte de confiance dans le gouvernement, montée des populismes, polarisation de la société et blocage politique.

→ **Risque politique européen** : remise en question de la légitimité des instances européennes, crises (grecque, italienne), menace de sortie de la zone euro, Brexit, éclatement de l'Union européenne.

→ **Risque politique global** : incapacité des instances internationales à résoudre des questions économiques ou géopolitiques, montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme, guerre commerciale, reconfiguration des puissances mondiales et sphères d'influence.

Les risques politiques français, européen et globaux auront un possible impact sur la réglementation du secteur (pour les deux premiers), l'activité à l'international (pour les deux derniers) et sur les actifs (valorisation, choix de placement).

→ **Risque de terrorisme** : le risque d'attaques terroristes s'accroît et de nouvelles formes d'action et de nouvelles cibles apparaissent⁵.

L'impact est important sur la fréquence des sinistres.

⁵ Voir la définition d'« Evolving terrorism » par le CRO forum: "The risk of terrorism has been constantly evolving over the last two decades. Due to its changing nature, the assessment of this risk is made difficult and above all subjective: it is impossible to learn and infer from the past in order to model the future in the same way as we do with Nat Cat perils for instance. This makes any probabilistic modelling on this risk difficult and this is why assessing the plausibility of a specific type of terrorist attack in the future largely relies on expert judgment. Potential threats are NBCR terrorist attacks (Nuclear, Biological, Chemical, Radiological) and other non-conventional terrorist attacks on computer systems and industrial installations (Cyber terrorism, Electro-Magnetic Pulse (EMP))".



RISQUES RÉGLEMENTAIRES

→ **Augmentation des sanctions réglementaires et du risque de non-conformité** : augmentation de la complexité.

Avec un impact important sur les coûts de fonctionnement (sanctions ou mise en conformité).

→ **Changement de normes comptables et du référentiel prudentiel** : IFRS 17, recours à des modèles complexes dans les bilans, nouvelles recommandations sur Solvabilité 2.

Ayant pour conséquences un risque d'illisibilité du bilan et un risque financier.

→ **Poids réglementaire** : avalanche réglementaire avec PRIIPs, DDA, RGPD, RSE mais également avec un risque de surtransposition des directives européennes ; changement réglementaire potentiellement rétroactif.

Les conséquences peuvent toucher les sociétés en termes de coûts avec en particulier l'affectation de ressources humaines en permanence sur des tâches auxiliaires, contraignant au regroupement des établissements les plus petits.

L'ensemble de ces risques sont également susceptibles d'avoir un impact sur le ratio de solvabilité, l'affectation des fonds propres ou sur le reste de l'activité.



02

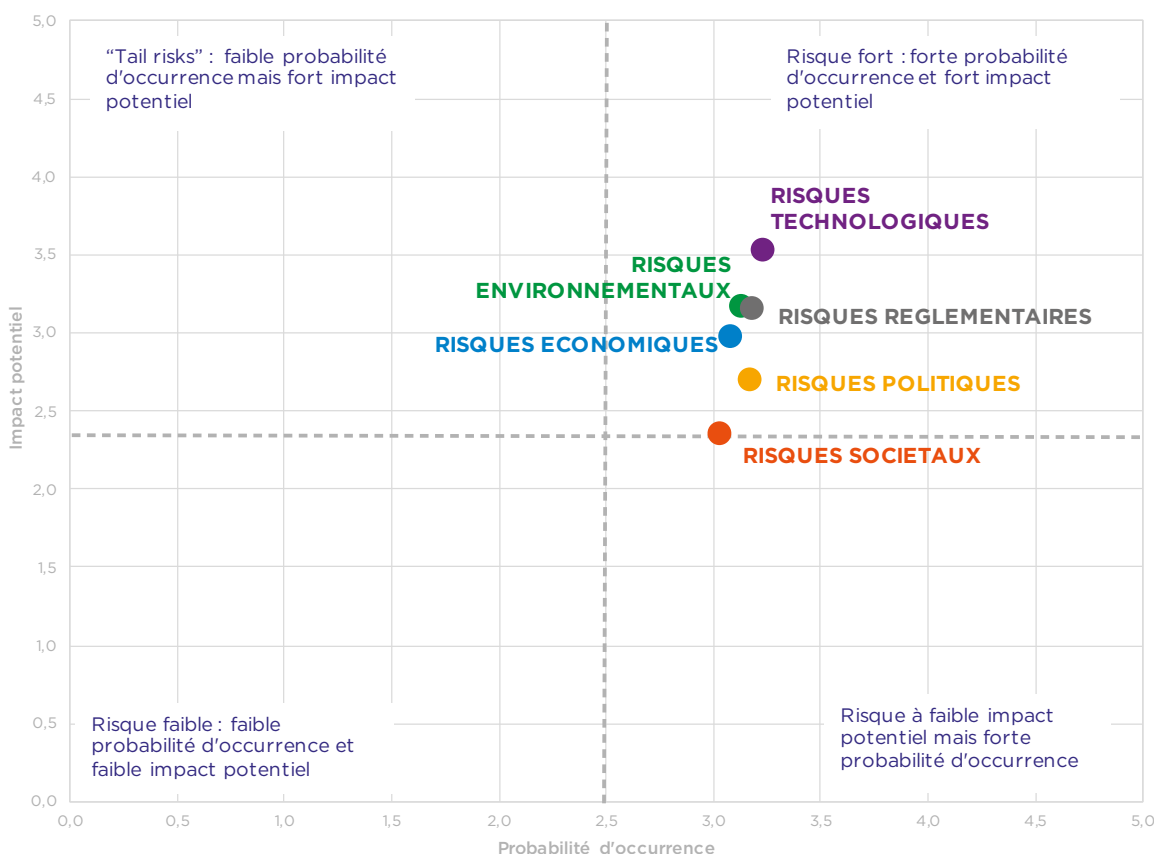
RÉSULTATS DE LA
CARTOGRAPHIE
2021 DE LA
PROFESSION

RISQUES ET MENACES

→ Les risques technologiques se détachent nettement des autres risques

La cartographie 2021 place les **risques technologiques** en première position (cf. graphique 1). Suivent les **risques environnementaux et réglementaires**, très proches. Les **risques économiques** arrivent ainsi en 4^e position, suivis par les **risques politiques** puis **sociétaux**. Les écarts sont très faibles en termes de probabilité d'occurrence. Le classement découle principalement de l'évaluation de l'impact potentiel.

GRAPHIQUE 1 Les catégories de risques à horizon 5 ans



Ce classement offre une première photographie qui demeure fortement liée aux différents risques qui composent les principales catégories. Il est ainsi utile de le compléter par un classement détaillé au niveau de chacun des risques émergents retenus.

→ Les cyberattaques létales demeurent le principal risque

Les **cyberattaques létales**⁶ restent le risque majeur (score de 4,0 pour la probabilité d'occurrence et 4,3 pour l'impact, cf. tableau page 15). L'ajout du terme « létales » peut expliquer les évolutions observées sur l'année avec un risque un peu moins probable (-0,3 point) mais à l'impact encore plus élevé (+0,2 point). Ce risque est suivi par la **dégradation de l'environnement économique** (4,2 ; 3,9), qui progresse de 2 places, et par l'**augmentation du risque épidémique** (3,4 ; 3,8) qui complète le podium, enregistrant une hausse de 20 places au classement. L'actualité de l'année 2020 a nécessairement contribué à une appréciation plus fine de ce risque.

Le podium de la 4^e édition de la cartographie apparaît ainsi très marqué par l'avènement de la crise sanitaire. Les directeurs des risques considèrent que l'héritage économique de la crise (hausse de l'endettement des acteurs publics et privés, hausse du chômage, en particulier des jeunes) pourrait peser à moyen terme sur la probabilité d'occurrence (+0,7 point) et l'impact potentiel (+0,3 point) d'une **dégradation de l'environnement économique**. Par ailleurs, la crise sanitaire a révélé l'ampleur et la pluralité des coûts engendrés par la matérialisation d'un **risque épidémique**. En particulier, son effet massif sur les branches non-vie de l'assurance peut expliquer la hausse de l'impact potentiel de +1,3 point. Elle a également mis au jour les difficultés rencontrées par les autorités pour mettre à l'arrêt une épidémie et ses mutations, qui se retrouvent dans la hausse de la probabilité d'occurrence (+1,3 point). En conséquence, le **dérèglement climatique** recule d'un rang et occupe désormais la 4^e place, en dépit d'une évaluation globale inchangée.

L'intensité du risque est stable par rapport à l'édition précédente. Le score moyen des 10 premiers risques s'élève à 3,5, stable sur un an et en hausse de 0,1 point sur deux ans. Cette hausse a été portée par la probabilité moyenne des risques en tête de classement dont le score a atteint 3,6 (après 3,5 en 2020 et 3,4 en 2019).

GRAPHIQUE 2 Perception du risque à 5 ans - Évolution 2021 p/r 2020



Source : Cartographie 2021 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

Note : les évolutions méthodologiques ont contribué au recul du risque de vieillissement, devenu « rupture des équilibres démographiques », et ont pu contribuer au recul du risque de crise financière, généralisé à « Intensification du risque systémique ». Tous deux reculent, tant en termes d'occurrence que d'impact.

⁶ Le score (probabilité ; impact) a un minimum de (0 ; 0) et un maximum de (5 ; 5).

CLASSEMENT DES RISQUES			ÉVOLUTION	
RANG	RISQUES	SCORE	RANG	SCORE
1	Cyberattaques létales*	(4,0; 4,3)	(0)	(-0,3; +0,2)
2	Environnement économique dégradé	(4,2; 3,9)	(+2)	(+0,7; +0,3)
3	Augmentation du risque épidémique	(3,4; 3,8)	(+20)	(+1,3; +1,3)
4	Dérèglement climatique	(3,6; 3,6)	(-1)	(+0,1; -0,1)
5	Intensification du risque systémique*	(3,4; 3,5)	(-3)	(-0,4; -0,5)
6	Qualité des données et leur utilisation	(3,3; 3,5)	(-1)	(-0,1; +0,0)
7	Risque de terrorisme	(4,0; 2,6)	(+1)	(+0,5; -0,2)
8	Croissance des inégalités et tensions sociales	(3,8; 2,7)	(+3)	(+0,3; -0,1)
9	Changement de normes comptables et du référentiel prudentiel	(3,2; 3,2)	(+1)	(+0,1; +0,1)
10	Augmentation des sanctions réglementaires et du risque de non-conformité	(3,1; 3,2)	(-2)	(-0,1; +0,1)
11	Poids réglementaire	(3,2; 3,0)	(+3)	(+0,1; +0,1)
12	Dégradation de l'environnement	(3,1; 2,8)	(0)	(-0,2; 0,0)
13	Risque politique global	(3,3; 2,6)	(-3)	(-0,1; -0,2)
14	Ubérisation de l'économie	(3,3; 2,4)	(+4)	(+0,3; -0,1)
15	Risque politique français	(2,8; 2,8)	(+4)	(+0,0; +0,2)
16	Conduct risk*	(2,8; 2,7)	(+5)	(+0,1; +0,4)
17	Risque politique européen	(2,6; 2,7)	(-1)	(-0,5; -0,1)
18	Disruption du secteur de l'assurance	(2,4; 2,8)	(-5)	(-0,5; -0,4)
19	Impérialisme économique	(2,6; 2,4)	(-2)	(-0,4; -0,4)
20	Dégradation de la santé mentale	(2,7; 2,1)	Nouveau risque	Nouveau risque
21	Dégradation de l'habitat	(2,4; 2,4)	(+1)	(-0,1; +0,0)
22	Flux migratoires	(2,6; 1,8)	(-3)	(-0,7; -0,3)
23	Rupture des équilibres démographiques*	(2,2; 2,1)	(-8)	(-0,8; -0,9)

Note de lecture : Le risque de cyberattaques létales est le premier risque à 5 ans selon les CRO interrogés. Le score (4,0, 4,3) en termes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiel respectivement est le plus élevé. Son rang est inchangé par rapport à l'édition précédente.

Note : Les scores de probabilité et d'impact sont additionnés pour déterminer le classement des risques.

Les risques indiqués par une * ont connu des changements de dénomination.

Source : Cartographie 2021 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

→ L'année 2020 voit également l'apparition de certains scénarios se renforcer

Les responsables du risque semblent également percevoir des évolutions plus structurelles des comportements et de la société découlant des événements de l'année (cf. graphique 2, page 14).

Ainsi, le confinement et la politique de gestion de crise française pourraient nourrir une intensification du mouvement d'**ubérisation de l'économie** (14^e, +4 places) et une accélération des **inégalités et tensions sociales** (précarité des travailleurs de « seconde ligne », contestation contre la réduction des libertés ; 8^e, +3 places).

De plus, les poursuites entamées par certains assurés contre leur assureur, accroît l'impact potentiel du **conduct risk** (anciennement « judiciarisation et pression sociale », 16^e position, +5 places). Le **risque de disruption du secteur** (18^e, -5 places) pâtit également de la crise et apparaît moins probable et à l'impact plus faible.

Par ailleurs, une tendance au repli géographique et au protectionnisme semble se dessiner et s'illustre par la baisse du risque de **flux migratoire** (22^e, -3 places) et d'**impérialisme économique** (19^e, -2 places). **L'intensification du risque systémique** (5^e, -3 places) est également en recul, en lien avec le soutien rapide, massif et réaffirmé des politiques budgétaires et monétaires dans le monde en réponse à la crise⁷.

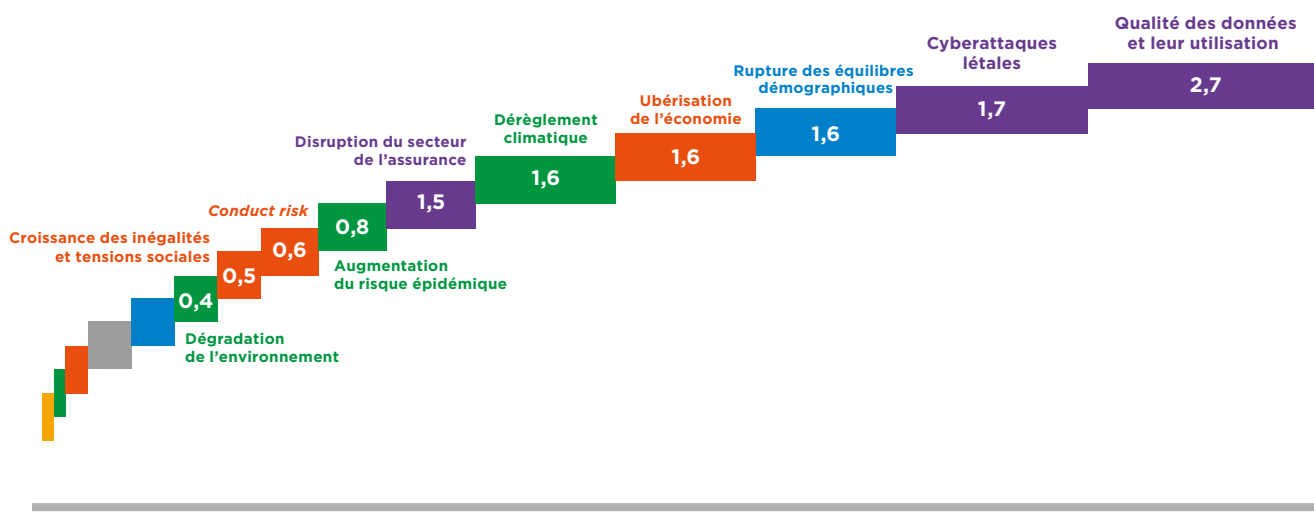
Enfin, la probabilité d'occurrence du **risque de terrorisme** (7^e, +1 place) s'accroît pour la deuxième année consécutive, dans le contexte d'une fin d'année 2020 à nouveau marquée par des attaques et tensions (assassinat du professeur Samuel Paty et manifestations contre la France dans certains pays musulmans).

⁷ Auquel a également pu contribuer la modification de l'intitulé du risque.

RISQUES ET DÉFIS

Les risques émergents font apparaître de nouveaux besoins auxquels les assureurs et réassureurs doivent répondre. Les assureurs et réassureurs ont ainsi été amenés à indiquer leur capacité à développer de nouveaux produits ou de nouvelles garanties pour faire face à ces nouveaux défis. Plus globalement, le classement de ces risques sous la forme d'enjeux reflète, entre autres, la capacité pour les assureurs et réassureurs de mieux connaître le risque en question et d'adapter la tarification en conséquence. Par exemple, la tarification des catastrophes naturelles est complexe, mais possible. Elle a des conséquences sur le marché: les écarts de tarifications amènent les plus compétitifs à prendre les « bons risques », à gagner des parts de marché et/ou à améliorer leurs résultats techniques.

GRAPHIQUE 3 Enjeux pour le secteur de l'assurance et de la réassurance*



* Source: Cartographie 2021 de la profession de l'assurance et de la réassurance.

Ainsi, la **qualité des données et leur utilisation** représentent, de loin, le premier risque pour lequel de nouveaux besoins peuvent émerger et qui peut appeler des solutions assurantielles (score de 2,7 sur 5, cf. graphique 3). Cinq axes de travail présentent des scores très proches: les **cyberattaques létales** (1,7), les **ruptures des équilibres démographiques** (1,6), l'**ubérisation de l'économie** (1,6), le **dérèglement climatique** (1,6) et la **disruption du secteur de l'assurance** (1,5).

Par rapport à l'édition précédente, le recul de 2 places du risque de **rupture des équilibres démographiques** (perte de 1,4 point) peut être lié au changement de dénomination du risque. Le **dérèglement climatique** occupe désormais la 5^e position, en hausse de 1 place. Cette évolution a pu être encouragée par les réflexions menées par le secteur sur la mise en place d'un nouveau régime de catastrophes exceptionnelles et/ou sanitaires en réponse à la crise de la Covid-19.



ANNEXE: MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE

L'échantillon comporte :

- les directeurs responsables des risques des sociétés d'assurance représentées au sein de la commission Analyse des Risques de la FFA ;
- les réassureurs en France membres de la commission de Réassurance de la FFA ou de l'APREF ;
- les directeurs des risques ou la fonction clé Risques de Solvabilité 2 de quelques sociétés adhérentes à la FFA, non représentées au sein de la commission Analyse des Risques.

31 sociétés ont répondu au questionnaire représentant 92 % des placements des assureurs français.

Le questionnaire se décompose en deux parties. La première partie identifie les menaces émergentes. Le questionnaire est alors composé de deux sous-parties, correspondant chacune à un critère d'appréciation des risques (probabilité d'occurrence et impact potentiel). Les risques doivent être évalués à moyen terme : probabilité d'occurrence à 5 ans et impact à 5 ans.

Pour chacune des deux dimensions, il est demandé de noter chaque risque de 0 à 5, 0 ne représentant pas une menace et 5 une menace très importante.

L'impact attendu sur le secteur de l'assurance se limite aux conséquences directes sur la société d'assurance ou de réassurance. Sont concernés les effets sur les équilibres techniques (chiffre d'affaires, niveau des primes, taux d'assurance, fréquence et coût moyen des sinistres, ratio combiné), sur les équilibres financiers et prudentiels (valorisation des actifs ou du passif, ratio de solvabilité), ou sur d'autres dimensions liées à l'entreprise d'assurance (fiscalité, coût divers) et à sa stratégie (nouveaux produits, nouveaux modèles).

La deuxième partie identifie les défis pour le secteur. Il est demandé de choisir et classer les cinq risques qui peuvent être considérés comme offrant également des opportunités de développement, sans horizon temporel. Dans le traitement des réponses, nous attribuerons une note de 5 à l'axe de travail le plus important (classé 1), 4 au deuxième, ..., 1 au cinquième, et 0 aux risques n'ayant pas été sélectionnés. L'agrégation des réponses permet d'établir le classement des défis.

Le questionnaire a été clôturé le 31 décembre 2020.

LA COMMISSION
ANALYSE DES RISQUES
DE LA FFA

La commission

La commission a pour mission de réfléchir à la gestion prospective des risques. Elle détecte les signaux faibles et recense l'ensemble des problématiques du secteur : veille réglementaire, conformité, bonnes pratiques professionnelles, assurabilité des risques...

Cette posture d'anticipation remplit un rôle préventif pour la profession, en lui permettant d'intervenir en amont des problèmes et de mieux maîtriser les défis futurs. Elle doit permettre de nourrir la contribution de la profession au débat public.

Remerciements

La qualité de ces travaux repose sur l'implication des membres du groupe de travail « Cartographie des risques ».

Que soient remerciés les membres qui ont contribué à ces travaux :

Responsable

Jean-Christophe MERER (CNP)

Référent FFA

Maÿlis BECHETOILLE

Membres du groupe de travail

Anthony DARNE (ACM)

Anne FRANÇOIS (Allianz)

Dominico de CARVALHO (Aviva)

Stéphane DUMAS (Axa)

Régis SERVADIO (Chubb)

Jacques TOLEDANO (Covéa)

Patricia QUINIOU (Groupama)

Didier GUILLAUME (Groupama)

Vincenzo VITALE (Macif)

Maxime RICHARD (Maif)

Remy CONTAMIN (Predica)

Rebecca CHEETAM (Scor)

Jean-Charles GUEGANOU (SMA BTP)

Vladislav GRIGOROV (Swiss Life)




01/2021 - Design graphique : Vanessa Vansteelandt



26, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rue du Champ de Mars 23
1050 Ixelles

ffa-assurance.fr

 @FFA_assurance